

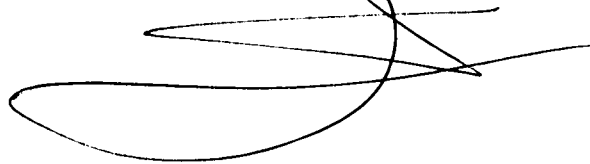
Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 22/07/2026 - B2026/015122 - 1977 B 00538 - 311 903 496 - BBM & ASSOCIES

BBM & ASSOCIES
SAS au capital de 2 206 333,70 €
Siège social : 18 rue de la Tuilerie
38170 SEYSSINET-PARISSET
311 903 496 RCS GRENOBLE

BILAN, COMPTE DE RESULTAT
ET ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2025

CERTIFIES CONFORMES

P. / EXIGO 2
Thomas SPALANZANI

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thomas Spalanzani', written over the printed name.

Désignation de l'entreprise : SAS BBMET ASSOCIES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 18 rue de la Tuilerie		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 3 1 1 9 0 3 4 9 6 0 0 0 9 0		Néant ☐ *	
		Exercice N, clos le, 31122025	
		N-1 31122024	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial		AH	
Autres immobilisations incorporelles (1)		AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV	
Participations		CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TO TAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3) *		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	
TO TAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an	
Immobili-sations		CP	
Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS BBM ET ASSOCIES		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 206 334)	DA	2 206 334	2 206 334
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	81 651	981 651
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	220 633	220 633
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	9 438	129 438
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 075 968	480 000
	Subventions d'investissement	DJ	995	
	Provisions réglementées *	DK		
		DL	3 595 019	4 018 056
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	107 739	40 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR	107 739	40 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 870 437	1 935 776
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	402 516	180 614
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 720 019	1 377 321
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 178 169	2 881 875
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	175 941	68 958
Compte régul	EB	4 014 835	4 702 985	
	EC	11 361 917	11 147 529	
	ED			
	EE	15 064 675	15 205 585	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 862 504	9 552 443
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		333	

Désignation de l'entreprise : SAS BBM ET ASSOCIES							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	21 526 799	FH	22 981	FI	21 549 779	19 047 826
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	21 526 799	FK	22 981	FL	21 549 779	19 047 826
	Production stockée *				FM	(93 335)	(706)	
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	791		
	Reprises sur amortissements et provisions *				FP	389 793	681 990	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles				FI	120 177		
	Autres produits (I) (11)				FQ	3 756	22 391	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	21 970 961
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS			
	Variation de stocks (marchandises) *				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	8 963 402	8 261 639	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	248 718	221 078	
	Salaires et traitements *				FY	6 771 591	6 548 799	
	Cotisations sociales (10)				FZ	3 106 543	2 797 574	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements* (14)} \\ \text{- dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$			GA	436 955	432 416	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *			GC	525 675	496 768	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	67 739	40 000		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			GI	81 072			
	Autres charges (12)			GE	95 411	117 546		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	20 297 104	18 915 820
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	1 673 857	835 682
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	64	241	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	43 238	38	
	Reprises sur dépréciations				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières				G2			
	Total des produits financiers (V)				GP	43 302	279	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	50 017	49 394	
	Différences négatives de change				GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				G3			
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	50 017	49 394	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 715)	(49 115)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 667 142	786 567

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise SAS BBMET ASSOCIES		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	43 000
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	46 953
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(3 953)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	188 445
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	402 729
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	22 014 263
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	20 938 295
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 075 968
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	1K	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX	18 155
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	RC	11 830
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	RD	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A3	
	dont cotisations facultatives Madelin A10	A4	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11	A8	
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **15 064 675** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 22 014 263** euros et un total **charges de 20 938 295** euros, dégageant ainsi un **résultat de 1 075 968** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Principes et méthodes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général (Règlement ANC n°2022-06), et conformément aux principes généralement admis.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025 sont détaillées ci-après.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés, entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers présenté ci-dessous :

Evolution de la présentation de l'actif et du passif :

Ancien comptes	Réformes ANC 2022-06	Intitulé
168840	164800	Intérêts courus s/emprunts
438700	439000	Organismes soc pdt à recevoir
448600	448100	Etat charges à payer
448640	448130	PEEC à payer
448700	448210	Etat produits à recevoir
518600	518100	Intérêts bancaires courus
518700	518800	Intérêts bancaires à recevoir

Evolution de la présentation du compte de résultat :

Ancien comptes	Réformes ANC 2022-06	Intitulé
671200	658200	Amendes et pénalités
671800	658100	Autres charges exceptionnelles
675100	657100	VNC immos incorporelles cédées
675200	657200	VNC immos corporelles cédées
675600	657600	VNC immos financières cédées
775200	757000	Pdts cession immos
791000	741100	Prises en charges AGEFIPH
791100	649400	Avantages en nature véhicules
791120	649300	Remboursements IJ
791130	649100	Aides à l'emploi perçues
791210	649200	OPCO prises en charge

Faits caractéristiques de l'exercice

La SAS BBM a racheté les titres de la SAS Johan Delangle à la SAS EXIGO le 24/04/2025 pour leur valeur nominale de 52200€.

La SAS Johan Delangle a été absorbée via une transmission universelle de patrimoine (TUP) par la SAS BBM le 10/06/2025, dégageant dans les comptes de l'absorbante un boni de liquidation de 1580€.

Règles et Méthodes Comptables

Le résultat fiscal de 2025 de la SAS Johan Delangle a été intégré au résultat fiscal de la SAS BBM au 31/12/2025.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2025.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Valeur Mobilière de Placement

A la date d'arrêté des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à la valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans provision.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives

d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon les hypothèses retenues ci-dessous :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de charges sociales : 45%
- Turn over : 27.6% dégressif
- Augmentation annuelle des salaires : 2.33% constant

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

Règles et Méthodes Comptables

L'engagement est constaté en engagement hors bilan et la dette actuarielle est de 180568 euros.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure de l'avancement des travaux. En fin d'exercice, sont calculés et comptabilisés, des travaux en-cours, des factures à établir, des produits constatés d'avances.

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Règles et Méthodes Comptables

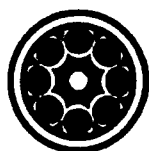
Régime de Groupe

Depuis le 01/01/2019, la SAS BBM ET ASSOCIES fait partie d'un groupe intégré fiscalement. La société mère SARL EXIGO se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- ☐ - sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- ☐ - sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- ☐ - locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- ☐ - autres engagements.



ROLAND WOINET

Commissaire Aux Comptes

Inscrit à la Compagnie Régionale Dauphiné-Savoie

BBM & ASSOCIES, S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels**

Roland WOINET
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Dauphiné – Savoie

180 Rue de Chatagnon
38430 MOIRANS

BBM & ASSOCIES, S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux associés de la société SAS BBM & ASSOCIES,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 24 juin 2022, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société BBM & ASSOCIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement ANC n° 2022-06 du 04 novembre 2022.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et méthodes comptables :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des éléments significatifs des comptes annuels. Dans le cadre de mes appréciations des règles et principes comptables suivis par votre société, je certifie le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe.

Estimations comptables :

J'ai procédé à l'appréciation des approches retenues par la société concernant les estimations comptables.

Conclusion :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

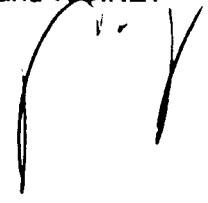
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821 - 55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le 11 juin 2026
A Moirans


Le Commissaire aux Comptes

Roland WOINET


Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial	2 894 958		2 894 958	2 893 541
	Autres immobilisations incorporelles	390 517	356 197	34 320	81 637
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	3 275 525	1 245 738	2 029 787	2 145 636
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	563 618		563 618	566 018
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	16		16	16
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	118 976		118 976	103 420
	Total de l'actif immobilisé (III)	7 243 609	1 601 934	5 641 675	5 790 268
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				93 335
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	8 712 866	876 869	7 835 997	6 675 375
	Autres créances	679 219		679 219	1 873 511
	Charges constatées d'avance	207 103		207 103	74 618
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	3 557		3 557	3 493
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	697 124		697 124	694 984
	Total de l'actif circulant (IV)	10 299 869	876 869	9 423 001	9 415 317
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	17 543 478	2 478 803	15 064 675	15 205 585

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

9 599 188

9 364 492

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 2 206 334)	2 206 334	2 206 334
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	81 651	981 651
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	220 633	220 633
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	9 438	129 438
	Report à nouveau		
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 075 968	480 000
	Subventions d'investissement	995	
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	3 595 019	4 018 056
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	107 739	40 000
	Provisions pour charges		
DETTES	Total des provisions	107 739	40 000
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 870 437	1 935 776
	Emprunts et dettes financières divers (2)	402 516	180 614
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 720 019	1 377 321
	Dettes fiscales et sociales	3 178 169	2 881 875
DETTES	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	175 941	68 958
	Total des dettes (1)	11 361 917	11 147 529
DETTES	Produits constatés d'avance	4 014 835	4 702 985
TOTAL PASSIF		15 064 675	15 205 585
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		9 862 504	9 552 443
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	21 549 779	100,00	19 047 826	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	21 549 779	100,00	19 047 826	100,00
	Production stockée	(93 335)	-0,43	(706)	
	Production immobilisée				
	Subventions	791			
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	389 793	1,81	681 990	3,58
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	120 177	0,56		
	Autres produits	3 756	0,02	22 391	0,12
Total des produits d'exploitation		21 970 961	101,95	19 751 501	103,69
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes	8 963 402	41,59	8 261 639	43,37
	Impôts, taxes et versements assimilés	248 718	1,15	221 078	1,16
	Salaires	6 771 591	31,42	6 548 799	34,38
	Cotisations sociales	3 106 543	14,42	2 797 574	14,69
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 030 369	4,78	969 183	5,09
	Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	81 072	0,38		
	Autres charges	95 411	0,44	117 546	0,62
Total des charges d'exploitation		20 297 104	94,19	18 915 820	99,31
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 673 857	7,77	835 682	4,39
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participation				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	64		241	
	Autres intérêts et produits assimilés	43 238	0,20	38	
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
CHARGES FINANCIERES	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers	43 302	0,20	279	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées	50 017	0,23	49 394	0,26
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières	50 017	0,23	49 394	0,26
RESULTAT FINANCIER		(6 715)	-0,03	(49 115)	-0,26
RESULTAT COURANT avant impôts		1 667 142	7,74	786 567	4,13
Produits exceptionnels				43 000	0,23
Charges exceptionnelles				46 953	0,25
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(3 953)	-0,02
Participation des salariés aux résultats		188 445	0,87	122 000	0,64
Impôts sur les bénéfices		402 729	1,87	180 614	0,95
Total des produits		22 014 263	102,16	19 794 780	103,92
Total des charges		20 938 295	97,16	19 314 780	101,40
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 075 968	4,99	480 000	2,52

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **15 064 675 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 22 014 263 euros** et un total **charges de 20 938 295 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 1 075 968 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de 12 mois.

Principes et méthodes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général (Règlement ANC n°2022-06), et conformément aux principes généralement admis.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025 sont détaillées ci-après.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés, entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers présenté ci-dessous :

Evolution de la présentation de l'actif et du passif :

Ancien comptes	Réformes ANC 2022-06	Intitulé
168840	164800	Intérêts courus s/emprunts
438700	439000	Organismes soc pdt à recevoir
448600	448100	Etat charges à payer
448640	448130	PEEC à payer
448700	448210	Etat produits à recevoir
518600	518100	Intérêts bancaires courus
518700	518800	Intérêts bancaires à recevoir

Evolution de la présentation du compte de résultat :

Ancien comptes	Réformes ANC 2022-06	Intitulé
671200	658200	Amendes et pénalités
671800	658100	Autres charges exceptionnelles
675100	657100	VNC immos incorporelles cédées
675200	657200	VNC immos corporelles cédées
675600	657600	VNC immos financières cédées
775200	757000	Pdts cession immos
791000	741100	Prises en charges AGEFIPH
791100	649400	Avantages en nature véhicules
791120	649300	Remboursements IJ
791130	649100	Aides à l'emploi perçues
791210	649200	OPCO prises en charge

Faits caractéristiques de l'exercice

La SAS BBM a racheté les titres de la SAS Johan Delangle à la SAS EXIGO le 24/04/2025 pour leur valeur nominale de 52200€.

La SAS Johan Delangle a été absorbée via une transmission universelle de patrimoine (TUP) par la SAS BBM le 10/06/2025, dégageant dans les comptes de l'absorbante un boni de liquidation de 1580€.

Règles et Méthodes Comptables

Le résultat fiscal de 2025 de la SAS Johan Delangle a été intégré au résultat fiscal de la SAS BBM au 31/12/2025.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2025.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Valeur Mobilière de Placement

A la date d'arrêté des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à la valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans provision.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives

d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon les hypothèses retenues ci-dessous :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de charges sociales : 45%
- Turn over : 27.6% dégressif
- Augmentation annuelle des salaires : 2.33% constant

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

Règles et Méthodes Comptables

L'engagement est constaté en engagement hors bilan et la dette actuarielle est de 180568 euros.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure de l'avancement des travaux. En fin d'exercice, sont calculés et comptabilisés, des travaux en-cours, des factures à établir, des produits constatés d'avances.

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Règles et Méthodes Comptables

Régime de Groupe

Depuis le 01/01/2019, la SAS BBM ET ASSOCIES fait partie d'un groupe intégré fiscalement. La société mère SARL EXIGO se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	3 274 851		10 624			3 285 475
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 274 851		10 624			3 285 475
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	1 506 909		29 709			1 536 618
	Matériel de transport	578 235		238 053		248 981	567 307
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 187 648		75 402		91 449	1 171 600
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 272 792		343 163		340 431	3 275 525
FINANCIERES	Participations	566 018		52 200		54 600	563 618
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	16					16
	Prêts et autres immobilisations financières	103 420		16 431		875	118 976
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	669 454		68 631		55 475	682 610
TOTAL		7 217 096		422 418		395 906	7 243 609

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d'amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		299 673	56 524		356 197
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		299 673	56 524		356 197
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		249 991	107 007		356 998
	Matériel de transport		286 596	108 667	171 604	223 658
	Matériel de bureau, mobilier		590 569	164 667	90 154	665 082
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 127 155	380 341	261 759	1 245 738
TOTAL			1 426 828	436 865	261 759	1 601 934

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	118 976		118 976
	Clients douteux ou litigieux	700 074	700 074	
	Autres créances clients	8 012 792	8 012 792	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 912	12 912	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	304 019	304 019	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	4 647	4 647	
	Groupe et associés	346 446	346 446	
	Débiteurs divers	11 195	11 195	
	Charges constatées d'avance	207 103	207 103	
TOTAL DES CREANCES		9 718 164	9 599 188	118 976
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 870 437	371 024	903 735	595 678
	Emprunts et dettes financières divers	750	750		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 720 019	1 720 019		
	Personnel et comptes rattachés	741 786	741 786		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	815 048	815 048		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 543 051	1 543 051		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	78 284	78 284		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	401 766	401 766		
	Autres dettes	175 941	175 941		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	4 014 835	4 014 835		
TOTAL DES DETTES		11 361 917	9 862 504	903 735	595 678
Emprunts souscrits en cours d'exercice		274 118			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		339 148			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		13 090,00	168,5511	2 206 333,70
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		13 090,00	168,5511	2 206 333,70

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	40 000	67 739		107 739
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	40 000	67 739		107 739
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	740 987	525 675	389 793	876 869
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	740 987	525 675	389 793	876 869
TOTAL GENERAL		780 987	593 414	389 793	984 608
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			593 414	389 793	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		1 144 850
Autres créances clients		1 083 922
CLIENTS FACT. A ETABLIR	363 150	
CLIENTS GRPE - FACTURES A ETABLIR	720 771	
Autres créances		60 928
FOURNISSEURS AVOIRS A REC	1 711	
ORGANISMES SOCIAUX PRODUITS A RECEVOIR	12 912	
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	4 647	
Int CC - COMPTES COURANTS INTG	41 658	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		2 050 907
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURUS S/EMPRUNTS</i>	3 369	3 369
Emprunts et dettes financières divers <i>Int CC - COMPTES COURANTS INTG</i>	449	449
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNIS.FACT.NON PARVENUE</i> <i>FOURN FACTURES NON PARVENUES G</i>	102 682 777 723	880 405
Dettes fiscales et sociales <i>CONGES A PAYER</i> <i>PROVISION PARTICIP. SALARIES</i> <i>CHARGES SOCIALES S/CONGES A PA</i> <i>ORGANISMES CHARGES A PAYER</i> <i>ETAT CHARGES A PAYER</i> <i>PECC A PAYER</i>	552 740 188 445 235 818 1 534 20 888 30 739	1 030 164
Autres dettes <i>CLIENTS AVOIRS A ETABLIR</i> <i>DIVERSES CHARGES A PAYER</i>	126 028 10 492	136 520

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		207 103	4 014 835
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		207 103	4 014 835

--

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties BNP Paribas, acte de Garantie du 06/07/2010, EXIGO s'est constitué caution des emprunts souscrit par BBM et Associés			270 000
			270 000
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités fin de carrière, dette actuarielle		180 568	
		180 568	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		180 568	270 000
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Filiales et participations

	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SARL IGAME		5 608	100,00	(2 385)
2. Participations (10 à 50 %)				
ENT AUDITS ET PARTENAIRES		806 951	39,58	3 795
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

BBM & ASSOCIES
Société par actions simplifiée au capital de 2 206 333,70 €
Siège social : 18 rue de la Tuilerie
38170 SEYSSINET-PARISSET
311.903.496 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2026

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE ET VOTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 075 967,93 euros en intégralité à la distribution de dividendes.

A la distribution de dividendes, la somme de 250 000,00 €
correspondant à environ 19,10 € par action

Le solde, soit la somme de 825 967,93 €
en totalité à la Réserve Facultative.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à l'issue de la présente assemblée.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 250 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

325 000,00 euros, soit 24,82 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 325 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

532 000,00 euros, soit 40,64 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 532 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 :

1 500 000,00 euros, soit 114,59 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 1 500 000,00 euros

Certifié conforme
Le Président

